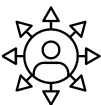


Un cours pour clarifier les notions de droit à l'autodétermination ainsi que les règles en matière de protection de l'adulte et identifier comme elles s'inscrivent et se matérialisent dans le contexte de l'accompagnement médico-social.

Directives anticipées, représentation thérapeutique, mandat pour cause d'incapacité : concrétisation et conséquences en EMS

Cours 2025-21 | 1 jour



Intervenant·e·s

Katja Haunreiter, Professeure associée à la Haute école d'études sociales et pédagogiques à Lausanne (EESP)

Objectifs

- Appréhender les fondements du droit de la protection de l'adulte, puis du·de la résident·e en institution
- Identifier les enjeux posés par les différents outils permettant de respecter la volonté du·de la résident·e, ainsi que leur articulation
- Echanger sur les problématiques rencontrées en EMS en lien avec le respect du droit à l'auto-détermination du·de la résident·e

Contenu

- Notions juridiques constitutives de la protection de la personne en institution
- Caractéristiques de l'incapacité de discernement dans les soins de longue durée et conséquences sur la manière d'appréhender les outils juridiques permettant de respecter le droit à l'auto-détermination
- Discussion sur les pratiques et interrogations des EMS en matière de directives anticipées, représentation thérapeutique, mandat pour cause d'incapacité

Méthodologie

Notions théoriques | Discussion et échange d'expériences

Public cible

Personnels concernés/intéressés par les questions relevant du droit de la protection de l'adulte et des directives anticipées

Participant·e·s	15 personnes
Date·s	Jeudi 11 septembre 2025 09h00 - 16h30
Lieu	Home Saint-Joseph, Cressier
Délai d'inscription	Vendredi 11 juillet 2025

Le repas est compris dans le prix de la formation.

ANEMPA	CHF	150.00
CCT Santé 21	CHF	200.00
Externe	CHF	250.00